



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

régime local d'Alsace-Moselle

Question écrite n° 20392

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inégalités résultant des dispositions du 10° de l'article L. 325-1 du code de la sécurité sociale relatif à l'affiliation des retraités au régime local d'assurance maladie des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Il apparaît que les titulaires d'un avantage de vieillesse liquidé à compter du 1er juillet 1998 qui ne remplissent pas la condition de durée d'assurance au régime local d'assurance maladie pendant les cinq années précédant leur départ en retraite ou leur cessation d'activité ne peuvent bénéficier du régime local même s'ils y ont cotisé pendant plus de vingt-cinq ans, contrairement aux retraités dont la pension a été liquidée avant le 1er juillet 1998. Cette discrimination avait été relevée lors de l'examen du texte par le Sénat, mais n'avait pas donné lieu à rectification (voir rapport n° 352 de M. Jean-Louis Lorrain au nom de la commission des affaires sociales, p. 15), pour ne pas retarder l'adoption d'une loi très attendue. Compte tenu des conséquences qui en résultent pour les nouveaux retraités, elle souhaiterait savoir s'il est envisagé de supprimer ou d'atténuer cette inégalité de traitement, soit par la voie d'une retouche législative, soit, compte tenu de la nature des dispositions en cause qui ne font que préciser des conditions de durée d'assurance, par le moyen d'une mesure réglementaire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20392

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 1998, page 5651